

Le 19 décembre 2025

Par courriel

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
11^e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. :
turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Suivi administratif des critères de fiabilité conformément à la décision
D-2023-109
Suivi du Plan d'approvisionnement 2023-2032
Notre dossier : LTG06986

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la Régie, notamment à la décision D-2023-109, veuillez trouver ci-joint :

- Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie pour le Distributeur
- Annexe B : État des réserves et de la fiabilité énergétique
- Annexe C : Démonstration de la fiabilité en puissance du Producteur
(confidentiel)
- Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance - Bilan du Distributeur
- Annexe E : Conciliation des bilans en puissance **(confidentiel)**
- Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité
- Annexe G : Liens WEB vers les documents du NERC et du NPCC

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

Simon Turmel, avocat

ST/gm

p.j.